

## Conseils pour économiser

### Assurance de base

#### Réaliser des économies grâce aux modèles d'assurance alternatifs (MAA)

Chaque personne a des besoins différents. C'est pourquoi vous pouvez choisir parmi plusieurs variantes lors de la souscription de l'assurance de base. En plus de la variante standard prescrite par la loi, il existe également des modèles d'assurance alternatifs (MAA). Les prestations médicales sont identiques partout. Avec un MAA, vous réalisez toutefois des économies sur les primes et évitez de plus les éventuels examens multiples grâce à la prise en charge efficace et compétente par un interlocuteur central. Pour cela, nous vous récompensons avec un rabais sur les primes.

#### 15 % de rabais

**BeneFit PLUS Telmed**  
Par téléphone, 24 heures sur 24  
Accès à un suivi médical

#### Au min. 10 % de rabais\*

**BeneFit PLUS Médecin de famille**  
Coordination des traitements médicaux par le médecin de famille ou cabinet de groupe HMO choisi

#### 8 % de rabais

**PREMED-24**  
Conseil médical gratuit avant chaque consultation médicale

	Franchise à option**	Réduction de prime maximale***	Autres possibilités de réaliser des économies
<b>Adultes</b>	CHF 300.– CHF 500.– CHF 1000.– CHF 1500.– CHF 2000.– CHF 2500.–	Aucune CHF 140.– CHF 490.– CHF 840.– CHF 1190.– CHF 1540.–	<b>75 %</b> Rabais pour enfants (de 0 à 18 ans), 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfants <b>90 %</b> Rabais pour enfants (de 0 à 18 ans), à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant <b>Au min. 20 %</b> Rabais pour jeunes (de 19 à 25 ans)
<b>Enfants</b>	CHF 0.– CHF 500.–	Aucune CHF 350.–	<b>7 %</b> Rabais exclusion accidents (uniquement pour les actifs)

\* 10 %, 12 % ou 16 % de rabais sur votre prime d'assurance selon le fournisseur de prestations.

\*\* Après application de la franchise, quote-part de 10 % jusqu'à max. CHF 700.–/an, CHF 350.–/an pour les enfants.

\*\*\* Réduction maximale de la prime annuelle autorisée par le législateur sur la base de la franchise choisie.

### Assurances complémentaires

#### Assurances complémentaires ambulatoires et assurances d'hospitalisation

- Rabais familial : à partir de 2 personnes 5 %, à partir de 3 personnes 10 %
- Rabais pluriannuel : contrat de 3 ans 3 % (pour les nouveaux clients)
- Franchises hospitalières : au moins 15 % de rabais avec une franchise au choix

#### Assurances de protection juridique

- 100 % de rabais pour les enfants jusqu'à 18 ans
- 50 % de rabais pour les jeunes entre 19 et 25 ans
- 25 % de rabais si au moins deux personnes adultes (à partir de 26 ans) souscrivent Helsana Advocare PLUS / Helsana Advocare EXTRA dans le même contrat (contrat familial)

## Autres assurances

### Assurance dentaire

#### DENTApus

- Traitements dentaires consécutifs à une maladie, orthodontie, chirurgie maxillaire
- Contrôles, hygiène dentaire
- Couverture dans le monde entier (max. tarif suisse)
- Montants maximaux de CHF 300.–, 1000.–, 2000.–, 3000.– au choix, ou couverture illimitée par année civile (avec un délai de carence de 6 mois)

### Assurances des soins de longue durée

#### VIVANTE

- Aide aux soins pris en charge par des proches ou des professionnels, à la maison ou dans un établissement médico-social
- En cas de prestation, aucun justificatif d'utilisation nécessaire, indemnités journalières à disposition
- Indemnités journalières au choix de CHF 40.–, 60.–, 80.–, 100.–, 140.–, 180.–, individuelles ou cumulables

#### CURA

- Contribution aux frais non couverts pour une aide à domicile ou pour l'hôtellerie lors d'un séjour dans un établissement médico-social
- Pour les besoins de soins réguliers suite à une maladie ou à un accident
- Forfait journalier au choix: CHF 10.–, 20.–, 30.–, 40.–, 50.–, 60.–, 70.–, 80.–, 90.–, 100.–, 110.–, 120.–, 130.–, 140.–, 150.–, 200.–, 250.–, 300.–
- Délai d'attente de 180, 360, 720 ou 1080 jours au choix

### Assurances de protection juridique

#### Helsana Advocare PLUS

- Protection juridique privée et de circulation
- Jusqu'à max. CHF 300 000.– par cas en Europe, max. CHF 30 000.– par cas hors Europe

#### Helsana Advocare EXTRA

- Protection juridique privée, de circulation et sur Internet
- Jusqu'à max. CHF 1 million par cas en Europe, max. CHF 100 000.– par cas hors Europe

### Assurance voyage

#### WORLD

- Valable dans tous les pays
- Traitements d'urgence ambulatoires et stationnaires qui dépassent les prestations de l'assurance de base

### Assurances d'indemnités journalières et de capital

#### HOSPITAL EXTRA

- Contribution financière aux frais supplémentaires durant le séjour à l'hôpital
- Droit aux prestations (accident, maladie, maternité) pour soins aigus stationnaires et réadaptations stationnaires en Suisse
- Montant de l'indemnité journalière de CHF 50.–, 100.–, 150.–, 200.– ou max. 300.– au choix
- La durée de la prestation correspond à max. 30 jours par an

#### PREVEA

- Protection financière grâce à des prestations en capital selon une somme assurée suite à une maladie ou un accident entraînant une invalidité ou le décès
  - indépendamment des autres assurances existantes
- Somme assurée par paliers de CHF 10 000.– au choix
- Somme d'assurance maximale :  
PREVEA Accident : jusqu'à CHF 300 000.– (avec progression jusqu'à 350 % ; max. CHF 1 050 000.–)
- PREVEA Maladie : 0-20 ans, jusqu'à max. CHF 300 000.–, à partir de 21 ans jusqu'à max. CHF 500 000.–
- Prestations supplémentaires en cas d'invalidité ou décès suite à un accident :
  - Mobilité : participation à des courses en transports publics et taxis
  - Coûts de reconversion : participation à la reconversion professionnelle nécessaire
  - Libération du paiement des primes : en cas de décès ou d'invalidité de la personne ayant l'obligation d'entretien, Helsana prend en charge les primes d'assurance pour PREVEA Accident pour les enfants de moins de 18 ans.

#### SALARIA

	Assurance indemnités journalières selon la LCA*	Assurance indemnités journalières selon la LAMal**
<b>Durée des prestations</b>	365 ou 730 jours	720 jours dans l'intervalle de 900 jours civils
<b>Montant de l'indemnité journalière</b>	CHF 10.– jusqu'à CHF 600.–/jour Correspond à une prestation de max. CHF 18 000.–/mois.	CHF 10.– à CHF 30.–/jour Correspond à une prestation de max. CHF 900.–/mois.
<b>Maternité</b>	-	16 semaines (112 jours)
<b>Accident</b>	Inclusion possible	Inclusion possible
<b>Délais d'attente</b>	3, 7, 14, 21, 30, 60, 90, 120, 150, 180, 240, 270 ou 360 jours	0, 3, 7, 14, 21, 30, 60, 90, 120, 150, 180, 240, 270 ou 360 jours
	* Loi sur le contrat d'assurance	** Loi fédérale sur l'assurance-maladie

## Vous avez des questions ?

#### Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Envoyez-nous votre demande via le formulaire de contact, contactez-nous par téléphone ou rendez-vous dans l'un de nos points de vente près de chez vous pour un conseil personnalisé.

0844 80 81 82

[helsana.ch/contact](https://helsana.ch/contact)

#### Distinguée par les meilleures notes.



VZ VermögensZentrum évalue constamment les primes d'assurance en termes de prix et de prestations. Les assurances complémentaires d'Helsana **COMPLETA**, **TOP** et **SANA** sont évaluées comme étant supérieures à la moyenne.



**COMPLETA** d'Helsana a obtenu les meilleures notes en matière d'étendue des prestations. [moneyland.ch](https://moneyland.ch) est le comparateur indépendant des assurances et des banques.

#### Groupe Helsana

Case postale  
8081 Zurich  
[helsana.ch](https://helsana.ch)

Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA. Le présent aperçu des prestations a valeur d'information et constitue une offre sans engagement. Sous réserve de modifications.

# Aperçu de nos assurances et prestations

## Notre engagement pour votre couverture d'assurance.

Édition 2021/22

**Helsana**  
Engagée pour la vie.

# Aperçu des assurances

	Assurances de base		Assurances complémentaires ambulatoires		Assurances d'hospitalisation	
	<b>BASIS, BeniFit PLUS Médecin de famille, BeniFit PLUS Tetmed, PREMED-24</b>	<b>TOP</b> En complément à l'assurance de base <span> </span> : prestations ambulatoires majeures.	<b>SANA</b> Votre complément <span> </span> : prestations ambulatoires et traitements alternatifs.	<b>COMPLETA</b> Toutes les prestations TOP et SANA avec des remboursements parfois plus élevés.	<b>COMPLETA EXTRA</b> Vous élargissez la protection offerte par COMPLETA avec des prestations supplémentaires et des participations aux coûts plus élevées.	<b>PRIMEO</b> Avantages assurance complémentaire hospitalisation (intervention ambulatoire).
<b>Traitement ambulatoire</b>	Par des médecins, chiropraticien-ne-s et par du personnel médical auxiliaire (ogopédistes, personnel soignant, physiothérapeutes, etc.), sur ordonnance médicale	Par des spécialistes reconnus dans toute la Suisse, selon convention tarifaire		Par des médecins non conventionnés (à l'exception de la psychothérapie): 90%	Libre choix du spécialiste dans les cliniques partenaires d'Helsana	
<b>Médecine complémentaire</b>	Prestations pour des traitements de médecine complémentaire effectués par des médecins diplômés et reconnus par la loi ou par des naturopathes/praticien-ne-s en médecine naturelle et thérapeutes reconnus par le Groupe Helsana	Acupuncture, médecine anthroposophique, thérapie médicamenteuse de la médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie classique et phytothérapie, par des médecins avec formation continue reconnue, selon l'OPAS	Traitement ambulatoire: 75% des coûts qui ne sont pas couverts par l'assurance de base, traitement stationnaire: CHF 5000.– max. par année.	Traitement ambulatoire: 75% des coûts qui ne sont pas couverts par l'assurance de base Traitement stationnaire: max. CHF 5000.–/par an	– Traitement ambulatoire <span> </span> : 100 <span> </span> % des coûts qui dépassent les prestations de COMPLETA – 75 <span> </span> % des coûts jusqu'à CHF 750.–/an pour d'autres méthodes de thérapie et thérapeutes reconnus – 75 <span> </span> % des coûts jusqu'à CHF 750.–/an pour des traitements à l'étranger	
<b>Promotion de la santé</b>	Prestations pour des abonnements à un centre de fitness, cours de fitness, école du dos et du corps, préparation à l'accouchement, gymnastique prénatale et postnatale, cours de relaxation et de nutrition, etc.		75% des coûts jusqu'à max. CHF 200.–/domaine****. Méthodes et prestataires de services reconnus par le Groupe Helsana	75% des coûts jusqu'à max. CHF 200.–/domaine****. Méthodes et prestataires de services reconnus par le Groupe Helsana	100 <span> </span> % des frais jusqu'à max. CHF 800.–/an pour tous les domaines**** ensemble. Méthodes et prestataires de services reconnus par Helsana.	
<b>Prévention</b>	Prise en charge des frais pour certains examens en vue du dépistage précoce de maladies ainsi que pour des mesures de prévention (p. ex. prestations pour vaccins), effectués ou prescrits par un médecin	Par des spécialistes reconnus dans toute la Suisse, selon convention tarifaire	75% jusqu'à max. CHF 500.–/an, selon la liste du Groupe Helsana	90% jusqu'à max. CHF 750.–/an, selon la liste du Groupe Helsana	100 <span> </span> % jusqu'à max CHF 500.–/an selon la liste du Groupe Helsana	Max. CHF 1700.– sur une période de trois ans pour les bilans de santé selon la liste du Groupe Helsana
<b>Implants</b>					90% jusqu'à max. CHF 5000.–/an, participation aux coûts non couverts ou partiellement couverts par l'assurance de base (pas d'implants dentaires)	
<b>Hotline</b>	Hotline médicale, service en ligne				Max. CHF 300.–/an selon la liste du Groupe Helsana	
<b>Médicaments</b>	Médicaments à la charge des caisses-maladie Médicaments qui ne sont pas à la charge des caisses-maladie (à l'exception des médicaments de la « <span> </span> Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale <span> </span> », LPPA)	Selon la liste des spécialités		75% pour les médicaments de la médecine complémentaire	90% des médicaments enregistrés par Swissmedic, 75% pour les médicaments de la médecine complémentaire	
<b>Verres de lunettes/lentilles de contact</b>	Contributions aux coûts des verres de lunettes, des lentilles de contact et des aides visuelles	Max. CHF 180.–/an jusqu'à 18 ans révolus	90% jusqu'à max. CHF 150.–/an		90% jusqu'à max. CHF 300.–/an	– 100 <span> </span> % jusqu'à max. CHF 300.–/an – 100 <span> </span> % jusqu'à max. CHF 750.– par œil et par année civile pour les corrections oculaires au laser
<b>Traitements dentaires</b>	Dommages dentaires dus à un accident En cas d'affections graves du système masticoire En cas de maladie grave Traitements orthodontiques jusqu'à l'âge de 20 ans (p. ex. traitements d'orthopédie maxillaire et de chirurgie maxillaire)	En cas d'inclusion de l'accident Par des spécialistes reconnus dans toute la Suisse, selon convention tarifaire Par des spécialistes reconnus dans toute la Suisse, selon convention tarifaire				
<b>Formes de thérapies spéciales</b>	Psychothérapie non médicale par des psychothérapeutes reconnus, stérilisation, vasectomie, etc.		75% jusqu'à max. CHF 3000.–/an selon la liste du Groupe Helsana	75% jusqu'à max. CHF 4500.–/an selon la liste du Groupe Helsana	100% de la quote-part de COMPLETA	90% jusqu'à max. CHF 5000.–/an pour les formes de traitement et de diagnostic innovantes selon la liste du Groupe Helsana
<b>Moyens auxiliaires</b>	Médicalement nécessaires et prescrits par le médecin	Selon l'ordonnance sur les moyens et appareils	90% jusqu'à max. CHF 1000.–/an selon la liste du Groupe Helsana	90% jusqu'à max. CHF 1500.–/an selon la liste du Groupe Helsana		Max. CHF 5000.–/an selon l'ordonnance sur les moyens et appareils. Coûts excédant les limitations de l'assurance de base
<b>Transports</b>	Transports nécessaires d'un point de vue médical et par un moyen de transport adéquat (p. ex. ambulances, transports aériens) Sauvetages Divers tels que transports publics et taxi	50% jusqu'à max. CHF 500.–/an En Suisse: 50% jusqu'à max. CHF 5000.–/an (sans les frais de recherche et de sauvetage)	Max. CHF 100 000.–/an en Suisse Max. CHF 100 000.–/an en Suisse	Max. CHF 100 000.–/an en Suisse Max. CHF 100 000.–/an en Suisse	Max. CHF 100 000.–/an en Suisse 100 <span> </span> % des coûts jusqu'à 30 000 francs par action de recherche en Suisse	
<b>Assistance des personnes</b>	Sauvetage, transport, rapatriement Recherche		Illimité, à l'étranger Jusqu'à CHF 20 000.– à l'étranger	Illimité, à l'étranger Jusqu'à CHF 20 000.– à l'étranger		Max. CHF 500.–/an pour les trajets aller-retour chez un prestataire de services
<b>Etranger</b>	Traitements ambulatoires en cas de maladie aiguë et en cas d'urgence durant un séjour temporaire à l'étranger Traitements stationnaires en cas de maladie aiguë et en cas d'urgence durant un séjour temporaire à l'étranger Traitements ciblés, ambulatoires et stationnaires	Au sein de l'UE/AELE: prestations selon le tarif social du pays de séjour (présenter la carte européenne d'assurance-maladie) Hors de l'UE/AELE: jusqu'à max. le double du montant selon le tarif suisse (lieu de domicile) Au sein de l'UE/AELE: prestations selon le tarif social du pays de séjour (présenter la carte européenne d'assurance-maladie) Hors de l'UE/AELE: jusqu'à max. le double du montant selon le tarif suisse (lieu de domicile)	Couverture durant 12 mois, dans le monde entier Au sein de l'UE/AELE: participation aux coûts de l'assurance sociale des CHF 300.– Couverture durant 12 mois, dans le monde entier Au sein de l'UE/AELE: participation aux coûts de l'assurance sociale des CHF 300.–	Couverture durant 12 mois, dans le monde entier Au sein de l'UE/AELE: participation aux coûts de l'assurance sociale des CHF 300.– Traitement ambulatoire ciblé à l'étranger (à l'exception de la médecine complémentaire): 90% jusqu'à max. CHF 1000.–/an	Traitement ambulatoire ciblé à l'étranger (à l'exception de la médecine complémentaire) <span> </span> : 100 <span> </span> % jusqu'à max. CHF 4000.–/an	Pour les traitements ambulatoires ciblés après garantie de prise en charge des coûts CHF 500.–/jour, max. 60 jours/an CHF 1500.–/jour, durée illimitée
<b>Protection juridique en matière de santé</b>	Protection juridique complète en cas de litiges avec des médecins, hôpitaux, assurances sociales et de responsabilité civile privée		Max. CHF 250 000.–/cas en Europe Max. CHF 50 000.–/cas hors Europe	Max. CHF 250 000.–/cas en Europe Max. CHF 50 000.–/cas hors Europe		CHF 500.–/jour, max. 60 jours/an (traitements ciblés et d'urgence, ensemble 60 jours max./an) CHF 1500.–/jour, durée illimitée avec garantie de prise en charge des coûts
<b>Grossesse</b>	Examens de contrôle (7 avant, 1 après l'accouchement) sages-femmes, des infirmières ou infirmiers spécialisés Cours de préparation à l'accouchement (organisés par des sages-femmes) Traitement stationnaire Traitement ambulatoire	8 visites de contrôle, 2 échographies 3 séances CHF 150.– Cf. séjours hospitaliers en Suisse (les prestations de maternité sont libérées de la participation aux coûts) Par des spécialistes reconnus, selon convention tarifaire. Couverture de base en cas d'accouchement à domicile et d'accouchement ambulatoire (les prestations de maternité sont libérées de la participation aux coûts)		Contrôles échographiques supplémentaires (cf. prestations en matière de prévention)	Contrôles échographiques supplémentaires (cf. prestations en matière de prévention)	Cf. séjours hospitaliers (en Suisse) Forfait d'accouchement de CHF 1500.– en cas d'accouchement ambulatoire
<b>Séjours hospitaliers en Suisse</b>	Traitement dans un hôpital de soins aigus reconnu selon la liste cantonale des hôpitaux Séjour (confort de la chambre) Séjour dans une division supérieure à celle qui est assurée	Couverture intégrale en division commune d'un hôpital répertorié en Suisse, au maximum jusqu'à concurrence du tarif applicable dans le canton de domicile Chambre à plusieurs lits			Couverture intégrale en division commune d'un hôpital en Suisse** Nuitée et prestations de confort pour les traitements ambulatoires Division privée: 20% des prestations Division demi-privée: 40% des prestations	Couverture intégrale en division demi-privée d'un hôpital en Suisse* Chambre à deux lits Division privée: coûts de la division demi-privée
<b>Fast Track / deuxième avis d'expert</b>	Première consultation rapide auprès d'un ou d'une spécialiste (Fast Track) ainsi que deuxième avis d'expert par un ou une professeur-e renommé-e					Inclus. Au près de cliniques partenaires sélectionnées
<b>Soins aigus et de transition</b>	Prestations d'hôtellerie pour les coûts d'hébergement et de pension en cas de soins stationnaires aigus et de transition (couverture intégrale des prestations de soins)				CHF 90.–/jour, max. 14 jours/an	CHF 120.–/jour, max. 14 jours/an
<b>Cure balnéaire</b>	Médicalement indiquée et prescrite par un médecin agréé, en premier lieu dans un établissement de cure reconnu	Traitements médicaux et thérapies selon le tarif valable au lieu de traitement et CHF 10.–/jour, max. 21 jours/an			CHF 30.–/jour, max. 30 jours/an (en Suisse et en Europe)	CHF 100.–/jour, max. 21 jours/an (en Suisse et en Europe)
<b>Cure de convalescence</b>	Médicalement indiquée et prescrite par un médecin agréé dans un établissement de cure reconnu en Suisse					
<b>Aide ménagère</b>	En cas de prescription médicale et d'incapacité de travail complète (p. ex. après un séjour hospitalier stationnaire pour soins aigus)				CHF 30.–/jour, max. 30 jours/an (cures balnéaires/cures de convalescence ensemble: max. 30 jours/an)	CHF 100.–/jour, max. 21 jours/an (cures balnéaires/cures de convalescence ensemble: max. 21 jours/an)
<b>Soins à domicile (Spitex)</b>	Soins sur ordonnance médicale et effectués à domicile par des prestataires de services reconnus	Prise en charge des coûts selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins OPAS (art. 7)			CHF 30.–/jour, max. 30 jours/an	CHF 100.–/jour, max. 30 jours/an
<b>KidsCare</b>	Prise en charge et garde d'enfants malades (personne assurée: enfant)					
<b>Nanny Service</b>	Prise en charge d'enfants en bonne santé en cas d'hospitalisation de l'un des deux parents (personne assurée: parent)				Max. 30 heures/an Max. 30 heures/an	Max. 60 heures/an Max. 120 heures/an
<b>Rooming-in</b>	Contribution aux frais d'hébergement/repas à l'hôpital pour les proches					
<b>EMS</b>	Soins dans des établissements médico-sociaux reconnus	Prise en charge des coûts selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins OPAS (art. 7)				CHF 100.–/jour, max. 15 jours/an

\* – Parmi les médecins et hôpitaux reconnus par Helsana. Vous trouverez la liste des hôpitaux sans couverture des coûts sur [helsana.ch/negotiations-tarifaires](https://helsana.ch/negotiations-tarifaires).  
– Veuillez noter que des coûts sont générés dans les hôpitaux et chez les médecins non reconnus par Helsana, que vous devez vous-même prendre en charge.

\*\* Hôpital répertorié (liste cantonale), hôpital conventionné LAMal Helsana  
\*\*\* Si le module complémentaire FLEX est inclus.

\*\*\*\* – Fitness (cours et abonnements), école du dos/du corps, cours des partenaires de coopération d'Helsana (p. ex. cours de relaxation et de nutrition), grossesse (gymnastique prénatale et postnatale).